



Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

PAYS DE LA LOIRE

Plan d'actions régionales 2023

Éditorial

Un projet stratégique décliné au niveau régional pour 2022-2023

Dans cette période de tension sur les ressources humaines, il est essentiel de se rassembler et de poser ensemble les jalons d'une évolution de nos fonctionnements et de nos stratégies en portant toujours les 3 valeurs fondatrices de l'Anfh : Paritarisme, Solidarité, Proximité.

L'introduction du Projet Stratégique National 2020-2023, insistait sur la nécessité de « l'engagement et la détermination de tous – administrateurs nationaux et régionaux, salariés, établissements – pour assurer une mise en œuvre efficace de nos actions et consolider notre rôle au plus près des agents et des établissements de la fonction publique hospitalière. » Ainsi, nous nous sommes saisis de cette feuille de route pour interroger nos pratiques face aux enjeux actuels, tout en répondant aux spécificités de notre région.

Le projet régional a été adopté en CRSG le 14 décembre 2021, il a ciblé les actions à mener pour :

- Maintenir une politique ambitieuse en faveur des études promotionnelles
 - Contribuer à la mise en place du CEP dans la FPH
 - Déployer ou réactualiser les cartographies métiers
 - Favoriser les conditions de développement de l'apprentissage dans la FPH
 - Favoriser l'accès à l'offre de l'Anfh à l'ensemble des professionnels indépendamment de leur statut
- Le déploiement du Plan d'Action régional est un des outils de ce dernier point.

En 2021 et malgré l'impact de la crise sanitaire, il a permis à 1681 agents de partir en formation (246 sur des Actions de Formation Régionales, 48 sur des Actions de Formation Nationales et 1 387 sur des Actions de Formation Coordonnées).

Au total, ce sont 206 groupes qui ont été organisés.

Nous espérons que cette nouvelle édition répondra à vos besoins par un accompagnement des parcours des agents de la fonction publique hospitalière, un soutien aux politiques RH des établissements, en lien avec les réalités et dynamiques territoriales, et en anticipant les transformations sociétales et techniques.

Marianne Belleguic
Présidente régionale 2022

AXE 1

Développer ses capacités d'évolution

> Dispositif 4C – Parcours de formation individuel sur les compétences-clés

| 1.1 | **70 heures**

Public : tout professionnel ayant besoin de développer ses compétences-clés en situation de travail.

> Savoir rédiger un courriel – E-learning | 1.2 |

Public : tout public.

> Orthodidacte : améliorer vos écrits professionnels en français – E-learning | 1.3 |

Public : tout public.

> Formateur occasionnel au sein de son établissement : élaborer, animer et évaluer une action de formation | 1.4 | **21 heures**

Public : personnel en situation de formateur occasionnel ou appelé à l'être auprès d'un public de professionnels.

> Formateur occasionnel – Renforcer sa posture au sein de son établissement

| 1.5 | **14 heures**

Public : tout formateur interne et occasionnel avec une expérience réelle de la formation.

> Mieux communiquer à l'oral en situation professionnelle | 1.6 | **21 heures**

Public : tout public.

> Orthographe – Améliorer vos écrits

| 1.7 | **21 heures**

Public : tout collaborateur souhaitant améliorer la rédaction de ses comptes rendus.

> Prise de note et compte rendu

| 1.8 | **14 heures**

Public : tout professionnel étant amené à rédiger des comptes rendus, des notes, etc., dans le cadre de ses missions.

> Préparation au concours d'Adjoint des cadres hospitaliers | 1.9 | **98 heures**

Public : Agents de la Fonction publique hospitalière désirant devenir adjoint des cadres hospitaliers ; candidats remplissant les conditions fixées au 2 du I de l'article 4 du décret n°2011-661 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique hospitalière.

> Préparation au concours d'Assistant médico-administratif | 1.10 | **70 heures**

Public : Agents de la Fonction publique hospitalière désirant se préparer au concours AMA ; candidats remplissant les conditions fixées au 2 du I de l'article 4 du décret n°2011-661

> Préparation au concours d'entrée en IFCSS | 1.11 | **112 heures**

Public : toute personne titulaire d'un diplôme ou titre requis pour le recrutement dans les corps des personnels des services médicaux, de rééducation ou médico-techniques. Ces personnels devront justifier au moment du concours de 5 années d'exercice de la profession.

> Préparation aux épreuves d'entrée en IFSI | 1.12 | **98 heures**

Public : tout agent ayant 3 ans d'ancienneté dans la Fonction publique hospitalière.

> Remise à niveau et sécurisation des projets de formation AS et IDE | 1.13 | **70 heures**

Public : tout agent de service hospitalier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, autres métiers comparables.

AXE 2

Développer l'information aux agents

> Professionnalisation de la fonction formation – Construire et suivre son plan de formation | 2.1 | 14 heures

Public: toute personne impliquée dans le processus d'élaboration et de suivi du plan de formation: responsables des ressources humaines, responsables ou chargés de formation, encadrement supérieur et/ou de proximité, représentants du personnel.

> Professionnalisation de la fonction formation – Évaluation des actions de formation | 2.2 | 14 heures

Public: toute personne impliquée dans l'élaboration et l'évaluation du plan de formation et de ses actions: responsables des ressources humaines, responsables ou chargés de formation, encadrement supérieur et/ou de proximité, représentants du personnel, qualitatifs, professionnels du terrain.

> Droits des patients et des résidents | 2.3 | 14 heures

Public: tout public.

> Droits et obligations des agents de la FPH | 2.4 | 14 heures

Public: tout public.

> Laïcité : droits et obligations des établissements | 2.5 |

Public: tout public.

> Se préparer à la retraite | 2.6 | 28 heures

Public: tout public.

AXE 3

Faciliter et sécuriser des transitions professionnelles

> Formation adaptation à l'emploi des Adjoints des cadres hospitaliers | 3.1 | 154 heures

Public: Adjoints des cadres hospitaliers.

> Formation adaptation à l'emploi des Assistants médico-administratifs | 3.2 | 105 heures

Public: Assistants médico-administratifs détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe au sein de la FPH.

> Formation adaptation à l'emploi des Techniciens hospitaliers et Techniciens supérieurs hospitaliers | 3.3 | 189 heures

Public: techniciens hospitaliers, techniciens supérieurs hospitaliers.

> Assistant de soins en gérontologie | 3.4 | 140 heures

Public: aides-soignants, aides médico-psychologiques et auxiliaires de vie sociale en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie de type Alzheimer.

> Encadrement des services administratifs, techniques et logistiques | 3.5 | 112 heures

Public: encadrants de proximité.

> Être tuteur de stagiaires paramédicaux | 3.6 |

Public: tuteurs de stagiaires paramédicaux.

> Évoluer dans sa carrière: identifier et engager un nouveau parcours | 3.7 | 14 heures

Public: tout public.

> Professionnalisation des agents au sein d'un service Ressources humaines

| 3.9 | **77 heures**

Public: tout agent affecté à la gestion du personnel hospitalier.

Module 1 – Les aspects réglementaires de l'absentéisme.

Module 2 – Paie et rémunération.

Module 3 – Gestion des carrières.

Module 4 – Recrutement, mobilité et transition professionnelle.

Module 5 – Fin de carrières et retraites.

Module 6 – Principes de la loi de la transformation de la FP.

AXE 4

Accompagner les politiques GPMC

> Se former aux techniques de l'entretien professionnel | 4.1.1 | 14 heures

Public: toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel.

Module 1 – Fixation des objectifs / indicateurs / critères d'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent.

Module 2 – Formalisation d'un compte rendu EP.

Module 3 – Conduite d'un EP.

Module 4 – Préparation d'un entretien délicat.

> Se former aux techniques de l'entretien professionnel | 4.1.2 | 14 heures

Public: toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel.

Module 1 – Fixation des objectifs / indicateurs / critères d'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent.

Module 2 – Formalisation d'un compte rendu EP.

Module 3 – Conduite d'un EP.

Module 4 – Préparation d'un entretien délicat.

> Se former aux techniques de l'entretien professionnel | 4.1.3 | 14 heures

Public: toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel.

Module 1 – Fixation des objectifs / indicateurs / critères d'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent.

Module 2 – Formalisation d'un compte rendu EP.

Module 3 – Conduite d'un EP.

Module 4 – Préparation d'un entretien délicat.

> Être formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel | 4.2 | 14 heures

Public: toute personne en position d'encadrement susceptible d'animer des sessions de formation.

> Se préparer et préparer son entretien professionnel | 4.3 | 2 heures

Public: tout public.

AXE 5

Intégrer la Qualité de vie au travail

> Alimentation au cœur du bien-être | 5.1 | 7 heures

Public: tout public.

> Gérer son stress | 5.2 | 7 heures

Public: tout public.

> Prévention des TMS | 5.3 | 7 heures

Public: tout public.

> Savoir faire face à l'agressivité | 5.4 | 14 heures

Public: tout public.

AXE 6

Construire une offre de formation pluri-professionnelle

> **Accompagner les aidants** | 6.1 | **14 heures**
Public: tout personnel médical, paramédical, socio-éducatifs, de rééducation, psychologue et personnel administratif.

> **Accueillir un patient anglophone** | 6.2 | **7 heures**
Public: personnel ayant un contact régulier avec les patients utilisant la langue anglaise.

> **Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – niveau 2** | 6.3 | **21 heures**
Public: aides médico-psychologiques mentionnés à l'article R 451.95 du Code de l'action sociale et des familles; professionnels exerçant une des professions de santé mentionnées dans la 4e partie du Code de la santé publique.

> **Bientraitance: concept, analyse et appropriation** | 6.4 | **21 heures**
Public: tout public.

> **La communication non-verbale dans la relation patient-soignant** | 6.6 |
Public: tout professionnel de santé en contact avec des patients dont la communication verbale est altérée.

> **Distance relationnelle entre usagers et professionnels: un équilibre à trouver** | 6.7 | **21 heures**
Public: tout public: médical, paramédical et administratif.

> **Élaborer et participer à la mise en œuvre d'un projet d'éducation thérapeutique du patient** | 6.8 | **42 heures**
Public: tout acteur intervenant dans un programme ETP.

> **Entretien prénatal précoce** | 6.9 |

> **Initiation à la pratique de la méditation en pleine conscience** | 6.12 | **14 heures**
Public: tout public.

> **Mobiliser l'humour en situation professionnelle** | 6.14 | **21 heures**
Public: tout professionnel en relation avec l'utilisateur.

> **Précarité et rupture des parcours de soins** | 6.16 | **21 heures**
Public: tout personnel médical, paramédical, social.

> **Premiers secours en santé mentale** | 6.17 | **14 heures**
Public: tout agent hospitalier, soignant ou non soignant.

> **Prévenir le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie** | 6.18 |

> **Prévention et vaccination, le rôle des professionnels de santé** | 6.19 |
Public: tout professionnel de santé.

Module 1 – Vaccination: un enjeu majeur de prévention en santé publique.

Module 2 – Les fondamentaux de la vaccination.

> **Réanimation – Soins critiques adultes et pédiatriques** | 6.21 |

> **Santé sexuelle dans une approche pluri-professionnelle** | 6.22 | **21 heures**
Public: médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, aides-soignants, sages-femmes.

> **Sécurité incendie – SSIAP 1: Agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes** | 6.23 | **70 heures**

Public: agents titulaires de l'AFPS ou SST valide de moins d'un an, ayant la capacité de comprendre et de retranscrire la langue française, et ayant un certificat médical « spécifique » de moins de 3 mois.

> Sécurité incendie – SSIAP 2: Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance

à personnes | 6.24 | 70 heures

Public: agents titulaires du SSIAP 1 et de l'AFPS ou SST (valide de moins d'un an) et ayant un certificat médical « spécifique » de moins de 3 mois.

> Sécurité incendie – SSIAP 3 : Chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes | 6.25 | 210 heures

Public: agents titulaires de l'AFPS ou SST valide de moins d'un an et ayant un certificat médical « spécifique » de moins de 3 mois.

AXE 7

Améliorer ses pratiques professionnelles auprès des personnes âgées

> Accompagnement des personnes en fin de vie | 7.1 | 21 heures

Public: soignants.

> Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée | 7.2 | 21 heures

Public: tout public.

> Comprendre et prendre en charge les troubles démentiels en EHPAD | 7.3 | 21 heures

> Comprendre le sommeil des personnes âgées en EHPAD | 7.4 | 14 heures

Public: aides-soignants.

> Fonction restauration et hôtellerie en EHPAD | 7.5 | 14 heures

Public: agents hôteliers.

> Formation au simulateur personne âgée, pour mieux comprendre la bientraitance | 7.6 | 7 heures

> Prise en charge de la dénutrition chez la personne âgée | 7.7 | 14 heures

Public: AS, IDE, AMP, auxiliaires de vie, personnels de cuisine.

> Prise en charge de la santé bucco-dentaire de la personne âgée | 7.8 | 14 heures

Public: soignants.

> Prise en charge des troubles de la déglutition | 7.9 | 14 heures

Public: soignants.

> Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD | 7.10 | 21 heures

Public: soignants.

> Refus de soins chez la personne âgée | 7.11 | 14 heures

Public: soignants.

> Thérapie sensorielle – Favoriser une approche non médicamenteuse des troubles comportementaux des résidents en EHPAD, MAS et FAM | 7.12 | 21 heures

Public: infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux exerçant en EHPAD, MAS ou FAM.

AXE 8

Développer le numérique

➤ **Accompagner à l'utilisation des réseaux sociaux** | 8.1 | **14 heures**

Public : travailleurs d'ESAT, professionnels d'ESAT, professionnels d'accompagnement.

➤ **L'ère du digital: les apports et les enjeux de la e-santé** | 8.2 | **14 heures**

Public : médicaux, para-médicaux, directions.

➤ **Les incontournables de la chaîne Accueil / Facturation / Recouvrement des soins** | 8.3 | **21 heures**

Public : tout personnel travaillant sur la chaîne AFR (Accueil, Facturation, Recouvrement).

➤ **Le professionnel de santé et la téléconsultation dans la télémédecine** | 8.4 |

Public : toute personne participant à une téléconsultation.

➤ **Optimisez votre codage PATHOS et GIR: véritable enjeu financier en EHPAD** | 8.5 | **14 heures**

Public : médecins coordonnateurs, directeurs, cadres administratifs, IDEC, cadres de santé.

➤ **Renforcement de la cybervigilance** | 8.7 |



Pour toute inscription, se renseigner auprès de votre service formation



Retrouvez les programmes détaillés sur le site internet de l'Anfh : www.anfh.fr/les-offres-de-formation

DÉLÉGATION PAYS DE LA LOIRE

1, bd Salvador-Allende
Les Salorges II - CS 60532
44105 Nantes Cedex 4
Tél : 02.51.84.91.20

paysdelaloire@anfh.fr
Renseignements CFP, BC & VAE :
02.51.84.91.23/28

Déléguée régionale

Isabelle RAKOTOMALALA

- > 02 51 84 91 20
- > i.rakotomalala@anfh.fr

Assistante

Isabelle LANNELUC

- > 02 51 84 91 20
- > paysdelaloire@anfh.fr

Conseillères en gestion de fonds

Chrystèle ALLAIN

- > 02 51 84 91 24
- > c.allain@anfh.fr

Nadine BOURSIER

- > 02 51 84 99 21
- > n.boursier@anfh.fr

Oulfa HAOUALI

- > 02 51 84 91 26
- > o.haouli@anfh.fr

Annie FÉLICE

- > 02 51 84 91 25
- > a.felice@anfh.fr

Laure FRASLIN

- > 02 51 84 99 20
- > l.fraslin@anfh.fr

Emmanuelle JAN

- > 02 51 84 91 29
- > e.jan@anfh.fr

Alice LEJAY

- > 02 51 84 91 27
- > a.lejay@anfh.fr

Nadine MÉNARD

- > 02 51 84 91 22
- > n.menard@anfh.fr

Marielle ORIOL

- > 02 51 84 99 24
- > m.oriol@anfh.fr

Conseillère formation

Sonia ALLAINGUILLAUME

- > 02 51 84 99 23
- > s.allainguillaume@anfh.fr

Conseillères en dispositifs individuels

Christèle LE BASTARD

- > 02 51 84 91 28
- > c.lebastard@anfh.fr

Solenn VILLIERS

- > 02 51 84 91 23
- > s.villiers@anfh.fr

